

CM 06-09-2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

Étaient présents : M. Delrue, Mme Boché, Mme Alexandre, Mme Reynaert, M. Fourrier, M. Turbant, M. Gardon, M. Fares, Mme Lemaitre

Absents excusés M. Fauquembergue donne pouvoir à M. Delrue ; à ; M. Vandermolen donne pouvoir à M. Fourrier ; M. Lemaire donne pouvoir à Mme Boché ; Mme Castain donne pouvoir Mme Reynaert

Absente : Mme Feret,

Secrétaire de séance : Mme Boché

Début de la séance à 19 h 00 suivant l'ordre du jour.

1°) Délibération sur les autorisations spéciales d'absences ASA.

Il appartient à l'assemblée délibérante de décider d'accorder des autorisations spéciales d'absences et d'établir les conditions d'octrois sur demande et présentation de justificatifs des agents de la Commune (fonctionnaire et contractuel). Après un avis favorable du Comité technique en date du 02 Septembre 2019, (délibération jointe en annexe), les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent ses demandes d'ASA et votent 13 voix pour.

2°) Délibération sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. A la demande de la Trésorerie et après un avis favorable du Comité technique en date du 02 Septembre 2019, (délibération jointe en annexe), les membres du Conseil après en avoir délibéré votent 13 voix pour.

3°) Délibération d'attribution des lots du marché Réaménagement des écoles et cantine ALSH : regroupement de 3 classes, création d'une cantine et ALSH ;

Objet : Attribution des marchés de travaux

Réaménagement des écoles et cantine ALSH : regroupement de 3 classes, création d'une cantine et ALSH

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le mardi 25 juin 2019 et le lundi 23 septembre 2019 pour l'ouverture des enveloppes.

LISTE DES LOTS :

01. Démolitions / Déblais / Gros-Œuvre
02. Charpente & menuiserie bois
03. Couverture
04. Menuiseries extérieures
05. Cloisons / Doublages & Menuiserie intérieure
06. Electricité
07. Plomberie / sanitaire
08. Carrelage & Faïence
09. Peinture & sols souples
10. Assainissement & V.R.D.

Liste des entreprises retenues tableau en annexe n°3

LOTS	Entreprise	Adresse	DEVIS HT	DEVIS VOTES	MODIFICATION
1 Démolitions / Déblais / Gros-Oeuvre	Sas Groupe EGERO Variante 1	18 Route du Petit Camon 80260 ALLONVILLE	126 730.09 €	119 917.80 €	Désamiantage compté en lot 3, en site 2
2 Charpente & menuiserie bois	MENUISERIE CHARPENTE LECAT	7 RUE DE CANAPLES 80370 BERNAVILLE	34 055.75 €	34 055.75 €	
3 Couverture	Entreprise MORONVALLE	261, 263 Rue des quatre Lemaire 80000 AMIENS	37 508.48 €	35 056.88 €	Les volets électriques sur les vélux sont à retirer
4 menuiseries extérieures	Entreprise PROFILS GLACES	RUE VENTOSE ZONE INDUSTRIELLE 80100 ABBEVILLE	76 430.00 €	72 520.00 €	1 porte fenêtre comptée double
5 Cloisons / Doublages & Menuiserie intérieure	Entreprise de platerie MANOT	10 Place Robert Beaumont 80300 WARLOY BAILLON	79 442.37 €	79 442.37 €	
6 Electricité	Sce Installation, dépannage électrique maintenance SIDEM	AV ROGER DUMOULIN 80000 AMIENS	76 000.45 €	67 000.26 €	Ventilation double flux remplacé par simple flux
7 Plomberie / sanitaire	Sas Groupe EGERO variantes	18 RUE DU PETIT CAMON 80260 ALLONVILLE	38 388.46 €	35 379.05 €	Kitchenette remplacée par un meuble d'évier, suppression des distributeurs
8 Carrelage & Faïence	AVANTI	2 CHE DE WARFUSEE 80800 FOUILLOY	21 239.81 €	21 239.81 €	
9 Peinture & sols souples	CATY PEINTURE	ZA LA BORNE 507 Rue Stéphane Hessel 80450 CAMON	31 506.10 €	31 506.10 €	
10 Assainissement & V.R.D.	PICARDIE ENVIRONNEMENT	ZAC Blanche Tache 81, rue Ambroise Croizat 80450 CAMON	17 352.00 €	17 352.00 €	
TOTAL HT			538 653.51 €	513 470.02 €	
TVA 20.00 %			107 730.70 €	102 694.00 €	
TOTAL TTC			646 384.21 €	616 164.02 €	

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent cette attribution de lot et votent 13 voix pour.

4°) DM n °1:

Rétroprojecteur école 379.99 € et prévision de l'achat d'un scanner pour le secrétariat

DECISION MODIFICATIVE N° 1:

FONCTIONNEMENT

D 023 : Virement section investissement 600.00 €

D 678 : Autres charges exception. 600.00 €

INVESTISSEMENT

D 2183 : Matériel de bureau et info. 600.00 €

R 021 : Virement de la section de fonctionnement 600.00 €

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré acceptent cette décision modificative n°1 et votent 13 voix pour.

5°) Délibération spectacle de Noël 2019 par la ville d'Amiens;

Monsieur le Maire présente la convention de la Ville d'Amiens pour le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés de la Commune pour un tarif de 9 € par enfant (soit 57 enfants), soit 513 €.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et votent 10 voix pour et 3 abstentions.

6°) Délibération modifiant l'emprunt pour le marché des travaux ;

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer les travaux de réaménagement des écoles et cantine ALSH : regroupement de 3 classes et création d'une cantine et ALSH

Il est proposé au Conseil de Municipal de contracter un prêt auprès de la Caisse d'épargne des Hauts de France qui propose :

- Pour un montant de 240 000,00 € ; Durée 20 ans ; Taux fixe de 0,98 % ; Echéance annuelle.

- Coût total du crédit = 25 458.20 € ; Montant des échéances = 13 272.91 € ; Frais de dossier 0.20 % du montant emprunté avec un minimum de 300.00 €. Les frais sont déduits du premier déblocage.

Et un crédit relais à taux fixe

- D'un montant de 110 000.00 € ; durée 24 mois ; Taux fixe 0.90 % ; Echéance Trimestrielle.

- Coût total du crédit = 1 980.00 € ; Montant des échéances = 247.50 € ; Frais de dossier 0.20 % du montant emprunté avec un minimum de 300.00 €. Les frais sont déduits du premier déblocage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- accepte de contracter un prêt d'un montant de 240.000.00 € et de 110 000.00 € auprès de la Caisse d'épargne des Hauts de France selon les conditions indiquées ci-dessus,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment les offre de prêts, et votent 13 voix pour.

7°) Questions et informations diverses

Prochaine réunion du PLU le 14 octobre 2019.

Un riverain souhaite installer un poteau sur le trottoir communal afin d'éviter le stationnement de ses voisins, sa demande est refusée.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 20 h 30